AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1195
FR0010208165-FS0614

23 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFT GROUPE S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 mai 2016, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mai 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SAFT GROUPE S.A. et détenir 1 177 757 actions[1] SAFT GROUPE S.A. représentant autant de droits de vote, soit 4,61% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SAFT GROUPE S.A. hors marché.

[1] Dont 400 000 actions SAFT GROUPE S.A. détenues au titre de contrats de prêt de titres.
[2] Sur la base d'un capital composé de 25 569 491 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.